

Paris, le 12 avril 2018

## Négociations conventionnelles télémédecine : encore un effort !

La CSMF a participé à la séance de négociations conventionnelles de ce jour sur la télémédecine, enjeu majeur pour réorganiser l'exercice médical dans un contexte innovant.

La télémédecine doit :

- Faciliter l'accès aux soins dans les territoires pour l'ensemble de la population ;
- Faciliter l'accès à l'avis expertal du médecin spécialiste afin de réduire les délais d'obtention de rendez-vous ;
- Permettre au médecin traitant de mieux répondre à la demande en soins de sa patientèle et d'améliorer la coordination avec les médecins des autres spécialités.

La CSMF salue la volonté de la CNAM d'étendre la télémédecine à toute la population, même qu'à partir du 01/01/2020.

Elle regrette des propositions qui sont insuffisantes sur la télé-expertise, en deçà des besoins de la population. La CSMF renouvelle sa demande de rémunérer le médecin requérant (c'est à dire le demandeur) à l'acte dès la première demande, et non par un forfait applicable à partir de la dixième demande et à un niveau correct. Au final, les tarifs proposés, tant pour le médecin requis que pour le médecin requérant, ne permettront pas le développement du dispositif. Si la volonté de la CNAM était de ne pas encourager la télé-expertise, pour se cantonner à la téléconsultation, elle ne s'y prendrait pas autrement !

Pourtant, il est essentiel que la CNAM s'engage totalement dans ces dispositifs novateurs, si on veut éviter que les assureurs complémentaires soient les seuls à proposer de nouvelles formes d'offres de soins. Sans moyens adéquats, le risque de voir une télémédecine à deux vitesses est aujourd'hui trop grand.

La CSMF espère que la séance de négociations prévue la semaine prochaine permettra de construire une vraie innovation pour les patients et les médecins, accessible à tous les Français.

Dr Jean-Paul Ortiz - Président  
06 07 86 08 83  
[jp.ortiz@csmf.org](mailto:jp.ortiz@csmf.org)

Relations presse : Shakti Staal  
01 43 18 88 17 / 06 77 58 25 08  
[com@csmf.org](mailto:com@csmf.org)

*Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et Les Spé-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.*

*Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.*

*Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.*